

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRESENTS** : Joseph THÉBAULT, Maire. Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Bernard BROUAZIN, Jean-Paul RONSIN, Francine RABINIAUX, Christèle GENAITAY, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC.

**EXCUSES ayant donné PROCURATION** : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER, Michel HALOUX à Jean RONSIN, Agnès GODREUIL à Elisabeth ABADIE, Nicolas AUBIN à Bernard BROUAZIN, Béatrice GAYVRAMA à Lionel FAUCHEUX, Nicolas DURET à Agnès BOUVET, David PIPLIN à Sébastien GOUDARD, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX, Sylvie POIZAT à Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET à Christelle CALLAREC.

**ABSENTE** : Christelle BROUCHON

**SECRETAIRE de SEANCE** : Jean-Paul OLLIVIER.

## **COMPTE-RENDU DU 18 SEPTEMBRE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2017.

### **BUDGET GÉNÉRAL : DECISION MODIFICATIVE**

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, présente le projet de Décision Modificative N°2 au Budget Général 2017. Elle porte sur un montant global de 594 500 € et consiste à inverser des imputations entre les chapitres d'investissement 21 et 23. En effet, lors de l'établissement du budget primitif 2017, une partie des crédits ont été inscrits par erreur en 21 au lieu du 23.

Au chapitre 23 (immobilisations en cours) sont imputés les travaux en cours (ceux de la médiathèque notamment). Il précise à Hervé BOUSSION que pour l'instant il n'y a pas de risque de blocage de paiement des entreprises, et que c'est pour éviter cette situation que cette décision modificative est soumise au conseil. À une prochaine séance, il y aura une autre décision modificative qui concernera l'ajout des crédits supplémentaires et l'ajustement des dépenses.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette Décision Modificative n°2 au Budget Général 2017.

### **INDEMNITE DE CONSEIL / RECEVEUR MUNICIPAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil 2017 à Monsieur Gilles ERUSSARD, agent du Trésor public et comptable de la commune. Calculée sur le montant du budget, elle s'élève à 765,26€ brut.

Monsieur Le Maire indique qu'en l'absence de la responsable du service finances arrêtée plusieurs semaines, Monsieur ERUSSARD a proposé ses services et que son intervention, en période de préparation budgétaire, a été appréciée.

### **CONSULTATION : MARCHÉ DE FAUCHAGE**

Jean RONSIN, Adjoint « Voirie-Environnement », expose que le marché de fauchage signé en 2013

arrive à son terme en décembre. A titre principal, il concerne le débroussaillage des accotements, des fossés, des talus et des espaces du domaine public. Il comprend aussi des travaux d'entretien des chemins de randonnées, de taille de haies au lamier, d'élagage, de broyage de végétaux, et de location de nacelle avec agent de conduite. L'enveloppe annuelle de ce marché avoisine 45 000€ HT.

Sophie RABORY demande si beaucoup d'entreprises répondent à ce genre de consultation. Déjà, il y a peu d'entreprises spécialisées dans ce type d'interventions. Il s'agit d'entreprises plutôt locales. Les plus éloignées n'ont pas tendance à répondre car les prestations demandées nécessitent des déplacements réguliers.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- lance une consultation en vue de conclure un accord cadre passé selon la procédure réglementaire,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de mettre en œuvre la procédure, signer et attribuer ce marché.

### **ACHAT D'UNE HERSE**

En mai 2017, le Conseil municipal avait sollicité des subventions du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau pour participer au financement de l'achat d'un matériel de désherbage alternatif pour l'entretien des terrains de football (coût de 4 400€ HT). Les subventions accordées représentent 3 520€. Le coût résiduel pour la commune serait de 880 € HT + TVA.

La validité de ces subventions étant de 2 ans, il n'est pas urgent d'acheter ce matériel. Jean RONSIN, adjoint, préconise de réfléchir à la pertinence de cet achat en se rapprochant de la commune de Pleumeleuc, qui l'a déjà acquis.

Ce matériel nécessite un ramassage, ce qu'on ne fait plus depuis qu'on utilise le robot tonte. Il rappelle que cet achat était préconisé par le bureau d'études qui assure le suivi du plan de désherbage

communal. Son utilisation présente un intérêt environnemental.

Jean-Paul RONSIN considère que c'est l'effet pervers des subventions qui incitent à la dépense. Répondant à une demande, il est indiqué que la mutualisation de ce matériel avec Pleumeleuc impliquerait de nombreux transports entre les deux communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal diffère la décision d'achat de la herse, afin de se donner un temps de réflexion sur l'opportunité de son d'achat.

### **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDE / LE BAS COUDRAY**

Monsieur Le Maire soumet une convention de servitude de passage de réseau électrique sur des parcelles communales au lieu-dit le « Bas Coudray ». SANTERNE, mandatée par le SDE35, procède à des travaux de renforcement et d'effacement de réseaux électriques. Sur une longueur de 171 m, le réseau surplombe des parcelles communales.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Le Maire à la signer.

### **DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Commercial sur la cession du fonds de commerce situé 9 rue de Saint-Brieuc. A cette occasion, Monsieur Le Maire rappelle l'intérêt du périmètre de sauvegarde du commerce et exprime sa satisfaction de voir le commerce de la boucherie/traiteur repris pour poursuivre la même activité.

### **RAPPORTS D'ACTIVITÉ**

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance de plusieurs rapports d'activités de l'année 2016 :

- le rapport et le compte d'affermage de l'assainissement collectif, délégué à SAUR, explicité par Jean RONSIN, Adjoint. À cette occasion, il fait état de l'évolution du taux de rendement du réseau, qui s'est amélioré pour atteindre 67,6 % consécutivement à des travaux de réhabilitation. Ces travaux sont à poursuivre mais ils nécessitent au préalable des mesures en période pluvieuse.

- Le rapport d'activité de Montfort Communauté présenté par Joseph THEBAULT Maire et Vice-Président de Montfort Communauté.

- Le rapport du SMICTOM dont la commune n'est plus membre directement puisque Montfort Communauté s'y substitue pour les 8 communes. À cette occasion, Jean RONSIN fait état des fréquences de collecte des containers de déchets

ménagers consécutivement à la mise en place de la redevance incitative. 92 % des usagers sortent ce bac moins de 26 fois par an. Hervé BOUSSION indique que ce taux cache peut-être des pratiques « illicites » ; à savoir le dépôt de déchets dans des containers situés dans des communes de Rennes Métropole par des usagers du SMICTOM.

- Le rapport de CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) en charge de la production et la distribution d'eau potable. Jean RONSIN rappelle que cette structure s'oriente vers une baisse du prix de l'eau pour les usagers des communes membres de CEBR.

### **INFORMATIONS**

- Rue de Rennes : Mr Le Maire rappelle le plan d'aménagement déjà présenté. Il souhaite la création d'un rond-point à l'entrée de la ZAC, qui ne respecte pas les pré-requis techniques du Département. Des échanges et rencontres avec l'Agence départementale sont en cours afin de trouver une solution technique respectant le règlement de voirie départementale. Elle pourrait se traduire par l'aménagement d'un plateau surélevé en amont du carrefour.

- Permis de construire de la salle polyvalente et de la salle du COSEC délivrés.

- Liaison cycliste vers Montfort : travaux de 1ère phase engagés. Inscription de la 2ème phase au prochain contrat de territoire.

- Travaux de l'abri du Pèlerin presque achevés au cimetière.

- Travaux piscine : achèvement en décembre pour une ouverture en janvier 2018.

- Piste d'athlétisme : pose du revêtement synthétique au printemps 2018.

- Attribution à SNPR du marché de travaux de l'église. Programmation des travaux différée dans l'attente de la subvention de l'État.

- Fête de la soupe : Élisabeth ABADIE exprime sa satisfaction ; la fête de la soupe prend sa place.

- Rencontre avec des agriculteurs le 19 octobre : information sur les travaux de liaison douce vers Montfort.

- Réunion pour l'organisation d'un marché de Noël prévu le 23 décembre en centre bourg avec un spectacle en début de soirée.

- Maisons fleuries : invitation reçue du Conseil départemental pour la remise d'un prix des « Villes et Villages fleuris » à la commune.

- Allées piétonnes : satisfaction du bitumage mais nécessité de limiter l'accès aux cyclos et vélos.

**Prochaine séance : lundi 13 novembre.**